Marine éliminée, est-ce une candidate islamo-gauchiste de moins ?

écrit par Patrick Jardin | 1 avril 2025





Voilà, la sentence est tombée. Pour Marine, 5 ans d'inéligilité, 4 ans de prison dont 2 sous bracelet électronique et 100 000€ d'amende…

Je suis partagé sur cette décision : Marine a pour but de se présenter à la fonction suprême et à ce titre doit être **irréprochable**. Vous me direz « oui mais il y en a plein d'autres qui… ». Vous savez bien, à moins d'être naïfs que ce qu'on pardonne aux macronistes ne sera pas pardonné aux gens du RN.

Moi, si je raisonne simplement, je pense que cela fait une candidate islamo-gaucho en moins. Je n'oublie pas toutes les traitrises de Marine avec la compatibilité de l'islam avec la République, ce qui a été de nouveau affirmé par son petit caporal Jean Philippe Tanguy très propre sur lui. Et sa traîtrise dans l'élection à la présidence du conseil constitutionnel Richard Ferrand lui aussi islamo-gaucho comme Ali Juppé de cette vénérable assemblée qui ne sert à rien si ce n'est qu'à emmerder les Français.

Une chose dans cette affaire est absolument lamentable c'est que les juges vermillon se sont bien entendu arrangés pour supprimer toute possibilité d'appel en rendant la sentence exécutoire, c'est à mon sens encore un délit judiciaire, tout contrevenant en France a le droit de faire appel et généralement l'appel est suspensif donc là encore on a attribué à Marine un régime « de faveur » comme pour Fillon qui avait acheté deux costards de trop. C'est la méthode gauchiste, lorsqu'ils se rendent compte qu'ils vont perdre les élections dans les urnes ils s'arrangent pour essayer de gagner différemment mais comme le dit très justement Elon Musk : »attention au retour de bâton »c'est un véritable séisme politique qui rebat les cartes et qui a des conséquences internationales si on se réfère aux différentes réaction d'Orban et Poutine

Cela étant dit, si les petits juges rouges ont tout simplement voulu en rendant leur décision empêcher Marine Le pen qui représente plus d'un tiers des Français de se présenter, c'est un délit de démocratie. Même François Baie roue de secours s'est dit troublé par le résultat de ce jugement…

Après on essaiera en vain de nous faire croire que la justice (de merde) est indépendante !

C'est curieux à quel point elle sait se montrer sévère avec des gens qui sont susceptibles d'accéder au pouvoir et très largement aveugle quand il s'agit de députés LFI qui ont commis les mêmes délits. Alors moi je veux bien qu'on punisse Marine mais que la loi soit la même pour tout le monde ! Si Marine fait appel et que les

instances judiciaires le veulent elle peut obtenir un nouveau procès dans 1 an et si le nouveau procès réforme celui qui l'a rendu inéligible elle pourra se présenter mais elle ne disposera que de 6 mois pour se préparer malheureusement.

Personnellement je n'ai PLUS AUCUNE CONFIANCE DANS LA JUSTICE DE CE PAYS et il est fort à parier qu'ils feront tout ce qu'ils peuvent pour que le nouveau procès arrive trop tard. La seule solution C'EST DE DESCENDRE DANS LA RUE ET DE METTRE TOUS CES BALTRINGUES INCOMPETENTS DEHORS ON EN A MARRE!

Pourtant je ne suis pas partisan du Renoncement National, loin de là, mais comme dit Éric Zemmour ce n'est pas à ces petits juges rouges que revient le privilège de choisir les représentants de la France et des Français mais c'est au peuple d'élire ses représentants. Encore faudrait-il pour cela qu'ils aient la possibilité de faire acte de candidature